

PROCES –VERBAL

Séance du 16 février 2026

L'An deux mil vingt six, le seize février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime	Mme GRIMAUX Brigitte

Absent(s) excusé(s) : Mme SZAREK France, Mme LECAT Vanessa, Mr BURLAT Julien, Mme GRIFFON Brigitte

Pouvoir(s) : Mme LECAT Vanessa à Mr BIGOT Arnaud

Secrétaire(s) de séance : Mme GRIMAUX Brigitte, Mr LABRUYERE Renaud

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération pour l'achat d'un distributeur de pain, ce qui a été accepté.

Signature du dernier PV :

Le PV de la séance du 11 décembre 2025 a été signé par le Maire, le secrétaire de séance étant absent, signera le PV à la prochaine séance.

1- Liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal 2026 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, afin de ne pas trop retarder certains investissements, il souhaiterait réaliser des dépenses d'investissement courantes dès le mois de janvier conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, sur autorisation de l'organe délibérant et en l'absence d'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2025 s'élèvent au total à 96 215,00 €, non compris le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ».

Sur la base de ce montant, cette autorisation aurait pour objet, pour l'exercice 2026 :

Imputations budgétaires	BP 2025	Autorisations 2026 (1/4 du budget précédent)
BUDGET PRIMITIF – COMMUNE		
Chapitre 204–Subventions d'équipement versées		
204182–Subventions d'équipement versées	27 145,00 €	6 786,25 €
Chapitre 21–Immobilisations corporelles		
2131–Bâtiments publics	35 000,00 €	8 750,00 €
2156–Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 000,00 €	750,00 €
Chapitre 27–Autres Immobilisations financières		
276351–GFP de rattachement (La Cranière)	31 070,00 €	7 767,50 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	96 215,00 €	24 053,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 selon le tableau ci-dessus.

2- Echange de parcelles 5 rue des Etangs – AH 65 et AH 66 et cession d'une partie de la parcelle AD 49 :

Les membres du Conseil Municipal, ayant accepté par délibération du 31 octobre 2025, d'échanger avec Monsieur LARIVIERE Noël 0 a 13 ca de la parcelle AH65 lui appartenant, avec 0 a 77 ca de la parcelle AH66 appartenant à la commune, et de lui céder 2 a 19 ca de la parcelle AD49,

Le bornage de ces parcelles dans ce projet d'échange et de cession au profit de Monsieur LARIVIERE ayant été autorisé,

Monsieur le Maire a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Etienne, géomètre expert, pour l'exécution des travaux relatifs à l'établissement du document d'arpentage de division des parcelles désignées ci-dessus, ainsi que pour accomplir toutes démarches administratives relatives à cette formalité,

Un avis du domaine a été demandé en date du 20 novembre 2025, sur la valeur vénale de ces parcelles,

L'avis du domaine nous a été transmis le 23 décembre 2025, estimant les parcelles AH65 et AH66 à 3.93 €, et la parcelle AD49 à 3,93 €, avec une marge de 10% en plus ou en moins de ces évaluations.

Il n'est pas tenu compte dans ces évaluations des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols. Ceci reste à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE de céder une partie de la parcelle AD49 à Monsieur LARIVIERE Noël pour 2 a 19 ca au prix de 3.93 € le m²,
- ACCEPTE l'échange entre les parcelles AH66 appartenant à la commune pour 0 a 77 ca au prix de 3,93 € le m², et AH65 appartenant à Monsieur LARIVIERE pour 0 a 13 ca au prix de 24,20 le m²,
- DIT que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire,
- DONNE tout pouvoir au notaire ci-dessus désigné, à signer une vente sous les charges et conditions ordinaires et droit en pareille matière relativement aux biens ci-dessus désignés, et de fixer la date de réalisation,
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'indisponibilité à Monsieur Renaud LABRUYERE, adjoint au Maire, aux fins de signer les actes y afférents, avec faculté de substituer toutes personnes de son choix,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Cette délibération annule et remplace celle prise lors de la séance du 31 octobre 2025 n°04/311025.

3- Abattage des peupliers du terrain de jeu de paume :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un devis avec plusieurs possibilités pour l'abattage des peupliers du terrain de jeu de paume.

Ce qui a été retenu est que l'abattage soit fait par la société, et le broyage ainsi que l'évacuation du bois par les agents communaux. Ainsi le devis s'élève à 1 680 € HT.

4- Achat et installation d'un distributeur de pain :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une étude a été faite pour l'installation d'un distributeur de pain.

Cet achat peut être subventionné, soit par l'acquisition d'un appareil neuf soit d'occasion.

Le Conseil Départemental a été contacté pour connaître les modalités d'octroi d'une subvention.

Reste à se renseigner sur l'obtention de la DETR auprès de l'Etat.

Le vote de ce projet est reporté au prochain conseil.

Questions diverses :

- Plateforme entre Athies et la commune : Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil qu'il souhaiterait demander aux services du Canal Seine Nord Europe d'accepter que cette plateforme ne soit pas démontée.

La séance est levée à 20h00.

Le(s) secrétaire(s) de séance
Mme GRIMAUX Brigitte

Mr LABRUYERE Renaud

Le Maire
Joël BELLARD